

Municipalité régionale de comté de Bellechasse

Comité de vigilance

Procès-verbal de la réunion du Comité de vigilance, tenue le 5 juin 2020 à 10 h 00, au Centre administratif de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare par vidéoconférence.

Comité de Vigilance

Sont présents : M. Sébastien Bourget, maire de Saint-Damien-de-Buckland et représentant de la MRC de Bellechasse
M. Robert Gagnon, représentant du conseil municipal d'Armagh
M. François Lajoie, représentant de l'OBV de la Côte-du-Sud

Est absente : Mme Pauline Rodrigue, représentante des citoyens d'Armagh, ayant signifié sa démission par courriel le jeudi 4 juin à 17 h 09.

Sont aussi présents : M. David Loranger-King, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse
Mme Gaëlle Crête, chargée de projet, MRC de Bellechasse

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 10 h 10.

CV 20-06-01

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sébastien Bourget,
appuyé par M. François Lajoie
et résolu

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 26 juin 2019
- 4) Présentation de Gaëlle Crête – Chargée de projet
- 5) Enregistrements des séances
- 6) Démission de Mme Pauline Rodrigue – Représentante des citoyens d'Armagh
- 7) Motion de remerciements et de reconnaissance – Mme Pauline Rodrigue
- 8) Suivi des opérations – Travaux 2020
- 9) Suivi du projet Géofiltre phase 2
- 10) Projet de caractérisation du Cours d'eau Roy
- 11) Suivi du rapport annuel 2019
- 12) Varia ouvert
 - Processus de suivi des signalements

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Comité de vigilance

CV 20-06-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2019

Il est proposé par M. Sébastien Bourget,
appuyé par M. Robert Gagnon
et résolu

que l'adoption du procès-verbal du 26 juin 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

4. PRÉSENTATION DE GAËLLE CRÊTE – CHARGÉE DE PROJET GMR

Présentation de Mme Gaëlle Crête et des mandats qui lui seront attribués dans le cadre de son poste de chargée de projet GMR. Elle sera notamment responsable des rapports annuels du LET, du suivi et de la mise en œuvre des analyses environnementales et des programmes, du suivi de Comités de Vigilance ainsi que de la rédaction des procès-verbaux. Le poste de chargée de projet GMR est un nouveau poste créé afin de permettre la prise en charge de plusieurs dossiers en lien avec le suivi environnemental.

CV 20-06-03

5. ENREGISTREMENTS DES SÉANCES

ATTENDU que les procès-verbaux seront maintenant rédigés par Mme Gaëlle Crête, chargée de projet GMR;

ATTENDU que le processus de rédaction des procès-verbaux pourrait être optimisé par des enregistrements audio et/ou vidéo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sébastien Bourget,
appuyé par M. François Lajoie
et résolu

1^o que les séances du Comité de Vigilance soient enregistrées par voie audio.

2^o que les enregistrements soient utilisés uniquement à des fins de rédaction du procès-verbal et qu'ils ne soient en aucun cas utilisés à des fins personnelles ni partagés à une tierce personne dans un objectif autre que la rédaction du procès-verbal.

3^o que les enregistrements soient supprimés dans les meilleurs délais, soit dans un maximum de 30 jours après la séance.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Comité de vigilance

4^o que la rédaction des procès-verbaux soit soumise aux membres du comité à l'intérieur du délai de 30 jours après la tenue séance pour permettre de se référer au contenu de l'enregistrement au besoin.

5^o que le Service GMR de la MRC de Bellechasse se porte responsable de s'assurer de la confidentialité des enregistrements.

Adopté unanimement.

CV 20-06-04

6. DÉMISSION DE MME PAULINE RODRIGUE – REPRÉSENTANTE DES CITOYENS D'ARMAGH

ATTENDU que Mme Pauline Rodrigue a fait parvenir par courriel le 4 juin 2020 un avis de démission de son poste de représentante du voisinage au sein du comité de vigilance;

ATTENDU que le poste de représentant du voisinage doit être comblé en vertu de la condition 9 du décret 803-2002 sur la constitution du comité de vigilance;

ATTENDU que la révision du décret 803-2002 par les membres du comité révèle certaines lacunes au niveau du processus de nomination qui pourraient entraîner une confusion au niveau de la procédure de recrutement, mais aussi sur les attentes anticipées par les citoyens quant au mandat, aux obligations et au fonctionnement du comité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Gagnon,
appuyé par M. François Lajoie
et résolu

1^o que le Comité de Vigilance recommande que le service GMR de la MRC propose un protocole de nomination pour ce poste, en cohérence avec les exigences publiées au décret #803-2002 qui encadre la constitution du Comité de Vigilance.

2^o que le Comité recommande que ce protocole comprenne des procédures visant à clarifier : le mandat, les obligations et le fonctionnement du Comité de Vigilance en vertu des exigences du décret #803-2002 et ainsi permettre aux citoyens concernés de bien comprendre la nature de leur implication et de leurs responsabilités au sein du Comité de Vigilance.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Comité de vigilance

3^o que le Comité de Vigilance recommande que ce protocole soit présenté conjointement au Comité de Vigilance et au Comité de gestion des matières résiduelles, afin de permettre une analyse commune de ce protocole.

Adopté unanimement.

CV 20-06-05

7. MOTION DE REMERCIEMENT ET RECONNAISSANCE - MME PAULINE RODRIGUE

ATTENDU que Mme Pauline Rodrigue, représentante des citoyens d'Armagh sur le comité de vigilance depuis 17 ans;

ATTENDU que la contribution de Mme Rodrigue aura permis de faire entendre la perspective des citoyens de la municipalité d'Armagh en lien avec la gestion des actifs de traitement des déchets de la MRC de Bellechasse implantés à Armagh;

ATTENDU que la contribution de Mme Rodrigue aura permis d'implanter de nombreuses mesures d'atténuation des impacts du site d'enfouissement de la MRC et que souvent ces mesures d'atténuation ont permis d'améliorer de façon importante la qualité de la gestion environnementale et sociale du site d'enfouissement.

EN CONSÉQUENCE,

Le Comité de vigilance adopte, à l'unanimité, une motion de remerciement et de reconnaissance pour souligner l'implication et le dévouement de Mme Pauline Rodrigue au sein du Comité de vigilance au cours des 17 dernières années.

Adopté unanimement.

8. SUIVI DES OPÉRATIONS – TRAVAUX 2020

M. Loranger-King fait le point sur les différents travaux qui auront lieu à l'été 2020 au LET, notamment le recouvrement final de 8 500 m² de superficie qui va entraîner la réduction du front d'enfouissement actif, la réduction du lixiviat généré ainsi que la diminution des nuisances associées à la grandeur du front d'enfouissement. Cette opération fait partie du travail d'optimisation des opérations mis en place au cours des dernières années.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse

Comité de vigilance

Également, l'ouverture de la cellule d'enfouissement technique (CET) 15 construite en 2017 aura lieu au mois de juin 2020, soit plus d'un an plus tard que prévu dans la cédule d'exploitation initiale, témoignant des efforts mis en place pour limiter la quantité de matières enfouies, augmenter la compaction, et ainsi permettre d'optimiser la durée de vie du site, et ses actifs.

D'autres travaux majeurs auront lieu au LET en 2020, tel que la remise en état des étangs aérés par l'installation d'un géotextile protégeant la membrane des étangs, le remplacement à neuf des lits de polissage ainsi que l'ajout de compléments d'optimisation pour la station de pompage du LET et pour des certaines composantes de télémétrie permettant d'en optimiser la gestion des opérations. L'échéancier des travaux prévu est d'environ 9 semaines et est partagé au comité de vigilance. M. Loranger-King suggère qu'une visite du LET soit organisée à l'été 2020 afin que le comité puisse prendre connaissance des travaux.

9. SUIVI DU PROJET GÉOFILTRE PHASE 2

M. Loranger-King fait le point sur le projet Géofiltre phase 2 qui vise à utiliser des résidus de béton broyé afin de contrôler les émissions surfaciques résiduelles de H₂S et ainsi améliorer la qualité de l'air. Depuis 2019 les émissions de H₂S diminuent de plus en plus. Au départ, le projet impliquait de déplacer des déchets augmentant les craintes citoyennes qu'il y ait des résurgences de H₂S, mais les derniers relevés d'arpentage indiquent que cette opération ne sera pas nécessaire. Les opérations principales du projet de Géofiltre consistent donc à appliquer environ 20 cm de résidus de béton sur la zone ciblée, pour une quantité d'environ 1000 TM, en accord avec la recommandation du Comité de vigilance de 2018. Un suivi de la qualité de l'air par drone sera effectué et financé par Dronexpert, un partenaire ayant développé cette innovation technologique de suivi environnemental. L'autorisation environnementale nécessaire au projet a été délivrée le 23 mars 2020 par le MELCC et un rapport devra être soumis au ministère en 2020. Un communiqué visant à informer la population d'Armagh du déroulement du projet a été diffusé dans l'Armagh'Joie.

CV 20-06-06

10. PROJET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU RUISSEAU ROY – APPUI

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adopté la résolution no CM 20-05-125 qui donne le mandat de déposer un projet de mise en place d'un suivi environnemental du ruisseau Roy situé en bordure du Lieu d'enfouissement technique (LET) d'Armagh;

ATTENDU que l'impact du lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC de Bellechasse sur le cours d'eau Roy est ressorti comme étant un enjeu important pour les citoyens concernés par la qualité de l'eau à Armagh;

Municipalité régionale de comté de Bellechasse

Comité de vigilance

ATTENDU que la proposition de l'Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud devrait permettre de répondre aux attentes exprimées par la collectivité et en particulier aux recommandations conjointes du Comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) de la MRC et du Comité de vigilance du LET;

ATTENDU que les résultats de ce projet devraient pouvoir dégager des pistes de solutions pour permettre d'améliorer la qualité de l'eau de ce cours d'eau et le cas échéant, proposer des recommandations aux riverains de celui-ci;

ATTENDU que la contribution du Comité de vigilance du LET dans ce projet représente un appui formel ainsi qu'une contribution en nature pour l'organisation de rencontres de suivi pour une valeur estimée allant jusqu'à 1 620 \$ en tenant compte d'un taux de 45 \$ par heure de bénévolat.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Gagnon,
appuyé par M. Sébastien Bourget
et résolu

- 1° que le Comité de Vigilance appui le projet de mise en place d'un suivi environnemental du ruisseau Roy situé en bordure du Lieu d'enfouissement technique (LET) d'Armagh, qui repose sur la proposition de l'Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud.
- 2° que le Comité de vigilance s'engage à participer aux rencontres requises pour ce suivi de projet.
- 3° qu'une copie de cette résolution soit transmise au conseil de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

11. SUIVI DU RAPPORT ANNUEL 2019

M. Loranger-King informe les membres du comité de vigilance que le rapport annuel 2019 est prêt et qu'il est disponible en version papier ou en version PDF. La version PDF électronique sera envoyée aux membres du comité, tandis que la version papier pourra être envoyée au besoin. Une rencontre de suivi sera organisée ultérieurement afin d'adresser les questions du Comité de vigilance sur le rapport annuel 2019. M. Loranger-King demande aux membres du comité de préparer et envoyer leurs questions à l'avance afin de planifier l'ordre du jour de la rencontre de suivi.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Comité de vigilance

12. VARIA OUVERT : PROCESSUS DE SUIVI DES SIGNALEMENTS

M. Loranger-King indique que le nombre de signalements d'odeur a diminué considérablement depuis les dernières années et ceux qui subsistent sont de deux types différents. Le premier type concerne les signalements provenant des voisins immédiats au LET qui peuvent détecter des odeurs en lien avec les opérations normales selon la direction des vents. Dans ces cas, un suivi est fait sur les causes potentielles et le signalement est enregistré. Le deuxième type concerne les signalements provenant du village. Pour ces signalements, le travail d'analyse effectué démontre qu'il est peu probable que les odeurs viennent du LET, et dans certains cas, que la source des odeurs proviendrait clairement de travaux d'épandage de fumier. Ainsi, il devrait y avoir un travail de fait pour gérer la perception des odeurs au village afin d'éviter la confusion avec un impact présumé du service GMR. En ce sens, dans le but de mieux comprendre et de documenter ces signalements, un processus de validation des signalements a été mis en place et consiste à évaluer des odeurs en temps réel, dès qu'un signalement est fait par une équipe du service GMR. M. Loranger-King soutient que les signalements d'odeurs sont toujours pris au sérieux par le service GMR et que lorsque les opérations sont en cause, des communications seront travaillées afin de diffuser adéquatement l'information.

CV 20-06-07

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Robert Gagnon,
et résolu
que l'assemblée soit levée à 11 h 48.

Président

Secrétaire